

INFORMATION ANNUELLE
JOURS EPARGNES ET CONSOMMES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS

Nom :

Prénom :

Service :

Statut : titulaire non-titulaire

Grade (ou emploi) :

Quotité de travail : Temps complet Temps partiel Temps non complet

Date d'ouverture du compte épargne temps :

A la date du 31 janvier le solde de votre compte épargne temps est de jours.

Au cours de l'année, vous avez utilisé jours sous forme de congés.

Dans l'hypothèse où le solde de jours épargnés est égal à 60, vous êtes informé(e) de l'impossibilité d'épargner des jours supplémentaires au-delà de ce plafond.

Fait à le,

Nom, Prénom, Qualité,
Signature de l'autorité territoriale,

Notifié à l'agent le

Nom, Prénom,
Signature de l'agent,